



# BUREAU DU GREFFIER/TRÉSORIER

## Ville de Burlington

City Hall, Room 20, 149 Church Street, Burlington, VT 05401 Téléphone : (802) 865-7000  
Fax : (802) 865-7014  
TTY : (802) 865-7142

DEMANDE DE : \_\_\_\_\_ Comité/Commission  
(veuillez soumettre une demande pour chaque poste)

**\*\* Les postes vacants au niveau du Comité d'inscription des électeurs exigent toujours votre affiliation politique\*\***

Nom complet : \_\_\_\_\_ Circonscription : \_\_\_\_\_

Résidence : \_\_\_\_\_ \*\* Affiliation politique\*\* : \_\_\_\_\_

Êtes-vous un électeur inscrit à Burlington ? \_\_\_\_\_

Téléphone (résidentiel) : \_\_\_\_\_ Téléphone (professionnel) : \_\_\_\_\_

Téléphone (portable) : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Formation ou expérience concernant le poste de la commission ou du comité pour lequel vous postulez :

---

---

---

---

---

---

Profession actuelle : \_\_\_\_\_

Éducation (indiquez l'établissement et le diplôme le plus récent) :

Établissement	Lieu	Année/Diplôme

Quelles sont vos ambitions en tant que membre de la commission/du comité ?

---

---

---

---

Comment avez-vous pris connaissance de cette opportunité/offre d'emploi auprès du comité/ de la commission ?

---

Avez-vous déjà travaillé comme membre du comité/de la commission de la ville de Burlington par le passé ? \_\_\_\_\_ Si oui, veuillez indiquer le poste et la période au cours de laquelle vous avez travaillé.

---

---

---

Est-ce que vous imaginez un quelconque conflit d'intérêt si vous avez la chance d'être nommé(e) au poste pour lequel vous postulez ? \_\_\_\_\_ Si oui, veuillez expliquer :

---

---

---

Indiquez deux références :

---

---

Si vous avez d'autres commentaires concernant votre candidature, plus particulièrement votre qualification pour ce poste, veuillez les noter dans cet espace. Le cas échéant, vous pouvez joindre d'autres documents.

---

---

---

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**La ville de Burlington exhorte les personnes de divers horizons à postuler auprès des comités, des commissions et des conseils. La ville souscrit au principe d'égalité de chances pour tous sans distinction d'affiliation politique, de race, de couleur, de religion, d'âge, de sexe, de préférence sexuelle, d'origine nationale, d'handicap ou d'un autre facteur de non-mérite.**